

## Différences entre 3<sup>e</sup> option DP3 et et 3<sup>e</sup> Prépa-pro

	<b>3<sup>ème</sup> module 3 heures de découverte professionnelle (3 DP3)</b>	<b>3<sup>ème</sup> préparatoire aux formations professionnelles ou 3<sup>ème</sup> « prépa-pro »</b>
Public	Tous les élèves de la classe de 3 <sup>ème</sup> .	Les élèves scolairement fragiles.
Modalités d'affectation	Dans le cadre des enseignements facultatifs, les élèves peuvent suivre un enseignement de trois heures de découverte professionnelle.	Les élèves volontaires prêts à se remobiliser autour d'un projet de formation dans les voies professionnelle, générale ou technologique. Elle s'inscrit dans le cadre de la personnalisation des parcours. Les élèves, avec l'accord de leurs représentants légaux, souhaitant entrer dans une troisième « prépa-pro » effectueront une demande auprès du chef d'établissement en fin de quatrième. Après proposition du conseil de classe du troisième trimestre de quatrième, une commission départementale statuera sur chacune des candidatures
Lieu d'accueil	Collège.	Les classes « prépa-pro », sont préférentiellement ouvertes en lycées professionnels.
Objectifs généraux	En complément des contenus enseignés dans le cadre des différentes disciplines et de l'éducation à l'orientation, le module de découverte professionnelle vise à offrir aux élèves une ouverture plus grande sur le monde professionnel et à les aider à poursuivre leur réflexion sur leur projet d'orientation.	La classe de troisième « prépa-pro » vise : <ul style="list-style-type: none"> <li>- à la maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences au palier 3 : ambition première.</li> <li>- à créer, chez des élèves scolairement fragiles, une dynamique nouvelle leur permettant de mieux réussir leur dernière année de 1<sup>er</sup> cycle, tout en mûrissant un projet de formation par la découverte de métiers relevant de différents champs professionnels.</li> <li>- à donner la possibilité aux élèves de finaliser le choix de leur parcours de formation, sans pour autant effectuer un choix définitif de champ professionnel.</li> </ul>
Objectifs pédagogiques	L'option vise l'acquisition de compétences et de connaissances spécifiques structurées autour de trois axes de découverte : les métiers et les activités professionnelles, les organisations, les lieux et les modalités de formation. Les contenus et les activités élaborés par les équipes pédagogiques se situent dans une perspective d'initiation aux réalités du monde économique et professionnel.	La découverte des métiers et des formations permet d'ouvrir les horizons : plusieurs champs professionnels sont abordés, que ce soit lors des séquences de découverte des métiers et des formations au lycée ou bien lors de visites, séquences d'observation, stages d'initiation voire d'application réalisés en entreprise, administration ou association. Les milieux professionnels découverts relèveront d'au moins deux secteurs professionnels différents.

## Différences entre 3<sup>e</sup> option DP3 et et 3<sup>e</sup> Prépa-pro

	<b>3<sup>ème</sup> module 3 heures de découverte professionnelle (3 DP3)</b>	<b>3<sup>ème</sup> préparatoire aux formations professionnelles ou 3<sup>ème</sup> « prépa-pro »</b>
<p>Organisation des enseignements</p> <p>Démarches pédagogiques</p>	<p>L'équipe pédagogique met en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des méthodes pédagogiques plaçant les élèves en activité et la construction de compétences et de connaissances à partir d'expériences concrètes, en contact étroit avec l'univers des métiers.</li> <li>- élabore une progression annuelle structurée suivant une démarche de projet.</li> </ul>	<p>Afin de favoriser l'élaboration de projets pédagogiques adaptés au contexte local, les horaires sont en partie annualisés et globalisés.</p> <p>L'emploi du temps de la classe comporte :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une partie composée d'horaires attribués par discipline ;</li> <li>- une partie à horaires globalisés ;</li> <li>- de l'accompagnement personnalisé annualisées permettant une aide à l'acquisition du socle commun et au suivi de l'élève ;</li> <li>- un maximum de 216 heures de séquences de découverte professionnelle, comportant des séances de découverte des parcours et des formations, dont une initiation aux activités professionnelles, et des périodes en milieu professionnel (visites, séquences d'observation, stages d'initiation en milieu professionnel).</li> </ul>
Les équipes	Une équipe pédagogique pluridisciplinaire à laquelle peuvent se joindre d'autres membres de l'équipe éducative (professeur documentaliste, conseiller d'orientation psychologue, conseiller principal d'éducation...).	Une équipe pédagogique : la réflexion, puis le choix par l'élève des parcours de formation auxquels il aspire se construisent avec elle dans tous les moments de la formation.
Évaluation	Comme tout enseignement, la découverte professionnelle donne lieu à une évaluation. Les résultats obtenus peuvent être pris en compte pour l'obtention du diplôme national du brevet, au même titre que les autres options facultatives.	Toutes les modalités d'organisation, qu'elles soient déclinées dans la présente circulaire ou bien choisies par l'équipe pédagogique dans le cadre de l'autonomie de l'établissement, seront précisées dans le volet pédagogique du projet d'établissement.
Diplôme préparé	Diplôme national du brevet série collège.	Diplôme national du brevet série au choix (série collège, série technologique, série professionnelle)

## La classe de 3<sup>ème</sup>

Eléments d'analyse et de comparaison : 3<sup>ème</sup> DP3 / 3<sup>ème</sup> DP6 / 3<sup>ème</sup> « prépa-pro »

	3 <sup>ème</sup> module 3 heures de découverte professionnelle (3 DP3)	3 <sup>ème</sup> module 6 heures de découverte professionnelle (3 DP6)	3 <sup>ème</sup> préparatoire aux formations professionnelles ou 3 <sup>ème</sup> « prépa-pro » <i>Expérimentation année scolaire 2011</i> <i>Généralisation rentrée scolaire 2012, ces classes se substitueront à terme aux 3 DP6</i>
<b>Textes de référence</b>	<b>Arrêté du 2 juillet 2004 - BO n°28 du 15 juillet 2004</b> - Organisation des enseignements du cycle d'orientation de collège (classe de troisième) <b>Programmes disciplinaires :</b> Arrêté du 15 septembre 1998 - BO hors-série n°10 du 15 octobre 1998 <b>A partir de la rentrée 2012 :</b> Arrêté du 9 juillet 2008 - BO spécial n°6 du 28 août 2008		
	<b>Arrêté du 14-2-2005 - BO n°11 du 17 mars 2005</b> Enseignement de l'option facultative de découverte professionnelle (trois heures hebdomadaires)	<b>Arrêté du 14-2-2005 - BO n°11 du 17 mars 2005</b> Enseignement du module de découverte professionnelle (six heures hebdomadaires) en classe de troisième	<b>Circulaire n° 2011-128 du 26-8-2011 – BO n°31 du 1<sup>er</sup> septembre 2011</b> Classe de troisième préparatoire aux formations professionnelles - Définition d'un cadre national
<b>Public</b>	Tous les élèves de la classe de 3 <sup>ème</sup> .	Les élèves en grande difficulté repérés en voie de décrochage scolaire à la fin du cycle central.	Les élèves scolairement fragiles.
<b>Modalités d'affectation</b>	Dans le cadre des enseignements facultatifs, les élèves peuvent suivre un enseignement de trois heures, soit de langue vivante étrangère ou régionale, soit de latin, soit de grec, soit de découverte professionnelle.	Le module 6 heures est proposé à des élèves volontaires prêts à se remobiliser autour d'un projet de formation dans les voies professionnelle, générale ou technologique. Le choix de la scolarisation d'un élève dans une telle classe de troisième implantée en lycée professionnel incombe aux parents ou au responsable légal. Une commission départementale statue	Les élèves volontaires prêts à se remobiliser autour d'un projet de formation dans les voies professionnelle, générale ou technologique. Elle s'inscrit dans le cadre de la personnalisation des parcours. Les élèves, avec l'accord de leurs représentants légaux, souhaitant entrer dans une troisième « prépa-pro » effectueront une demande auprès du chef d'établissement en fin de quatrième. Après proposition du conseil de classe du troisième

		sur chacune des candidatures.	trimestre de quatrième, une commission départementale statuera sur chacune des candidatures.
<b>Lieu d'accueil</b>	<b>Collèges.</b> Les élèves inscrits dans un module de découverte professionnelle peuvent recevoir tout ou partie de cet enseignement en lycée professionnel	<b>Si le module de six heures entraîne la constitution d'une classe, celle-ci est implantée plutôt en lycée professionnel</b> , en concertation avec les équipes des collèges concernés (choix de l'académie de Besançon).	Les classes « prépa-pro », qui se substitueront à terme aux troisièmes DP6, sont préférentiellement ouvertes en <b>lycées professionnels</b> . Elles peuvent aussi être créées à l'initiative d'un ou plusieurs <b>collèges constitués en réseau</b> , en prenant appui sur les plateaux techniques des lycées professionnels ou des centres de formation d'apprentis (CFA) de proximité.
<b>Objectifs généraux</b>	En complément des contenus enseignés dans le cadre des différentes disciplines et de <b>l'éducation à l'orientation</b> , le module de découverte professionnelle vise à offrir aux élèves <b>une ouverture plus grande sur le monde professionnel et à les aider à poursuivre leur réflexion sur leur projet d'orientation.</b>	Le module 6 heures a pour but : - d'apporter aux élèves une connaissance du monde professionnel. - de les aider à retrouver le sens d'un projet scolaire. - de participer à l'éducation à l'orientation. Globalement, il vise à <b>mieux préparer l'accès à une formation qualifiante au moins de niveau V.</b>	La classe de troisième « prépa-pro » vise : - à la <b>maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences au palier 3</b> : ambition première. - à créer, chez des élèves scolairement fragiles, une dynamique nouvelle leur permettant de mieux réussir leur dernière année de 1er cycle, tout en mûrissant un <b>projet de formation</b> par la découverte de métiers relevant de différents champs professionnels. - à donner la possibilité aux élèves de <b>finaliser le choix de leur parcours de formation</b> , sans pour autant effectuer un choix définitif de champ professionnel.
<b>Objectifs pédagogiques</b>	L'option vise <b>l'acquisition de compétences et de connaissances spécifiques structurées autour de trois axes de découverte : les métiers et les activités professionnelles, les organisations, les lieux et les modalités de formation.</b> Les contenus et les activités élaborés par les équipes pédagogiques se situent dans une perspective d'initiation aux	En prenant appui sur <b>une pédagogie de projet et en particulier sur des réalisations</b> , il permet aux élèves de construire de nouveaux apprentissages à partir de situations concrètes et en favorisant une comparaison avec le monde du travail.	<b>La maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences au palier 3.</b> La découverte des métiers et des formations permet d' <b>ouvrir les horizons</b> : plusieurs champs professionnels sont abordés, que ce soit lors des séquences de découverte des métiers et des formations au lycée ou bien lors de visites, séquences d'observation, stages d'initiation voire d'application réalisés en entreprise, administration ou association. Les milieux professionnels découverts

	réalités du monde économique et professionnel.		relèveront d'au moins deux secteurs professionnels différents.
<b>Organisation des enseignements</b>  <b>Démarches pédagogiques</b>	L'équipe pédagogique met en place : - des <b>méthodes pédagogiques</b> plaçant les élèves en activité et la construction de compétences et de connaissances à partir d'expériences concrètes, en contact étroit avec l'univers des métiers. - élabore une <b>progression annuelle</b> structurée suivant une démarche de projet.	La découverte professionnelle s'appuie largement sur la mise en place de <b>situations d'apprentissage au plus près des aspirations des élèves</b> . Elle se fonde sur un contact direct avec le monde professionnel. L'équipe pédagogique accordera une attention particulière à l'organisation d'activités combinant l'acquisition des compétences et connaissances visées et la rencontre de deux champs professionnels respectivement du domaine du tertiaire et de l'industriel. Il se fonde donc sur <b>une approche individualisée</b> (besoins des élèves, organisation d'activités, notamment de réalisation et d'immersion, en lien avec le monde professionnel, envie d'apprendre, accompagnement des élèves dans la construction de leur projet d'orientation).	Afin de favoriser l'élaboration de <b>projets pédagogiques</b> adaptés au contexte local, les horaires sont en partie annualisés et globalisés. L'emploi du temps de la classe comporte : - une partie composée d'horaires attribués par discipline ; - une partie à horaires globalisés ; - <b>72 heures d'accompagnement personnalisé</b> annualisées permettant une aide à l'acquisition du socle commun et au suivi de l'élève ; - un maximum de <b>216 heures de séquences de découverte professionnelle</b> , comportant des séances de découverte des parcours et des formations (en LP, lycées agricoles, CFA ou sur les plateaux techniques des Segpa), dont une initiation aux activités professionnelles, et des périodes en milieu professionnel (visites, séquences d'observation, stages d'initiation en milieu professionnel).
<b>Les équipes</b>	Une <b>équipe pédagogique pluridisciplinaire</b> à laquelle peuvent se joindre d'autres membres de l'équipe éducative (professeur documentaliste, conseiller d'orientation psychologue, conseiller principal d'éducation...).	Une <b>équipe pluridisciplinaire</b> (comprenant notamment les conseillers d'orientation psychologues). Le suivi des activités de réalisation est assuré par un <b>professeur référent</b> ainsi que par un <b>professionnel tuteur</b> .	Une <b>équipe pédagogique</b> : la réflexion, puis le choix par l'élève des parcours de formation auxquels il aspire se construisent avec elle dans tous les moments de la formation.
<b>Évaluation</b>	Comme tout enseignement, la découverte professionnelle donne lieu à une évaluation. <b>Les résultats obtenus peuvent être pris en compte pour l'obtention du diplôme national du brevet</b> , au même titre que les autres options facultatives.	L'équipe pédagogique et éducative <b>prend en compte les motivations des élèves, valorise leurs réussites et les aide à surmonter leurs difficultés</b> . L'établissement met en place un <b>livret individuel de suivi</b> destiné à faire le lien entre les différents acteurs de la formation et à accompagner l'élève dans la	<b>Toutes les modalités d'organisation</b> , qu'elles soient déclinées dans la présente circulaire ou bien choisies par l'équipe pédagogique dans le cadre de l'autonomie de l'établissement, seront précisées dans <b>le volet pédagogique du projet d'établissement</b> .

		<p>construction de son projet d'orientation. La découverte professionnelle donne lieu à <b>une évaluation sous forme de contrôle continu dont les résultats seront pris en compte pour le diplôme national du brevet.</b></p>	
<b>Diplôme préparé</b>	Diplôme national du brevet série collège.	Diplôme national du brevet série au choix (série collège, série technologique, série professionnelle)	Diplôme national du brevet série au choix (série collège, série technologique, série professionnelle) Ils peuvent éventuellement être candidats au certificat de formation générale, s'ils sont dans leur dernière année de scolarité obligatoire.
<b>Grille Horaire</b>	<p>Français 4 h 30 Mathématiques 4 h Langue vivante étrangère (LV1) 3 h Histoire-géographie- éducation civique 3 h 30 Sciences de la vie et de la Terre 1 h 30 Physique-chimie 2 h Technologie 2 h Enseignements artistiques : - arts plastiques 1 h - éducation musicale 1 h Éducation physique et sportive 3 h Langue vivante étrangère (LV2) 3 h</p> <p>Découverte professionnelle 3 h</p> <p><b>Total : 31 h 30</b></p> <p>Heures de vie de classe : 10 h annuelles</p>	<p>Français 4 h 30 Mathématiques 4 h Langue vivante étrangère (LV1) 3 h Histoire-géographie- éducation civique 3 h 30 Sciences de la vie et de la Terre 1 h 30 Physique-chimie 2 h Technologie 2 h Enseignements artistiques : - arts plastiques 1 h - éducation musicale 1 h Éducation physique et sportive 3 h</p> <p>Découverte professionnelle 6 h</p> <p><b>Total : 31 h 30</b></p> <p>Heures de vie de classe : 10 h annuelles</p>	<p>Français 4 h 30 Mathématiques 4 h LV1, LV2 4 h Histoire-géographie-éducation civique 3 h Sciences et technologie 4 h Enseignements artistiques 1 h 30 Éducation physique et sportive 3 h</p> <p>Découverte professionnelle 6 h (216 h annualisées)</p> <p><b>Accompagnement personnalisé 2 h</b> (72 h annualisées)</p> <p><b>Total : 32 h</b></p> <p>Heures de vie de classe : 10 h annuelles</p>